Communiqué de procédure

L'Autorité a publié en mai 2024 un communiqué relatif aux orientations informelles qu'elle peut donner aux entreprises qui s'interrogent sur la compatibilité de leurs projets poursuivant un objectif de développement durable avec les règles de concurrence.

Communiqué de presse du 27 mai 2024

COMMUNIQUÉ DE PROCÉDURE

Communiqué relatif aux orientations informelles de l'Autorité en matière de développement durable

Télécharger le document